

2011/3682 - Modification du capital social de la SEM Lyon TV Câble, entrée de l'ENS au capital social et changement d'adresse du siège social de la SEM Lyon TV Câble (Direction de l'Education) (BMO du 27/06/2011, p. 1504)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Clairement, nous sommes satisfaits de votre changement de stratégie au sujet de Cap Canal, puisqu'il s'agit bien de Cap Canal, dans ce dossier, indirectement...

M. LE MAIRE : Champagne !

M. GEOURJON Christophe : Non, Monsieur le Maire ! Vous acceptez aujourd'hui la constitution d'une structure juridiquement et financièrement indépendante. En effet, cette délibération devra être suivie cet automne, d'après ce que nous a dit M. Fournel, d'une deuxième délibération confiant à Lyon TV la responsabilité et la gestion de Cap Canal.

Depuis le début de ce mandat, nous avons voté l'ensemble des délibérations concernant Cap Canal, même si nous avions émis certaines interrogations et critiques. Nous estimons cependant que la production audiovisuelle d'outils pédagogiques ne peut être uniquement du ressort du secteur marchand. L'éducation constitue pour nous, un domaine spécifique dans lequel le secteur public doit être impliqué. Au-delà, l'équilibre financier de telles productions est pour le moins délicat, aussi un soutien financier public reste nécessaire si l'on veut des réalisations de qualité sur le fond comme sur la forme.

La nouvelle structuration évoquée sous forme de SEM aura plusieurs avantages :

- Tout d'abord permettre à Lyon TV et à Cap Canal de nouer de nouveaux partenariats. Nous tenons d'ailleurs à souligner la qualité du nouvel actionnaire : l'ENS de Lyon via sa composante « Institut Français de l'Education » (anciennement l'Institut National de la Recherche Pédagogique). Cette arrivée devrait permettre de renforcer la qualité pédagogique et la diffusion des productions Cap Canal. Elle devrait également faciliter l'arrivée de nouveaux partenaires.

- Enfin, cette nouvelle structuration permettra d'avoir une vision budgétaire claire et précise du coût des productions Cap Canal.

En conclusion, nous pensons que cette organisation doit permettre à Cap Canal de retrouver un dynamisme et ainsi de jouer un rôle structurant régionalement, voire nationalement dans le domaine de l'accompagnement éducatif et pédagogique des plus jeunes de la

maternelle à l'université, de l'enseignement institutionnel à la formation tout au long de la vie.

Je vous remercie.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons bien évidemment ce dossier. Nous sommes bien contents de constater que vous avez, enfin, suivi nos recommandations. Voilà deux ans et demi que nous répétons que ce n'est pas à la Ville de Lyon de porter à bout de bras la chaîne Cap Canal. Deux ans et demi que nous demandons sa transformation en Société d'Economie Mixte, et son autonomie financière.

Ainsi, l'entrée de l'Ecole Normale Supérieure dans le capital de Lyon TV Câble montre bien que nous avions raison. Finalement –ironie du sort- c'est l'argent de l'Etat qui va soulager la Ville de Lyon d'une charge financière trop lourde. Vous ne pourrez plus dire que l'Etat ne fait jamais rien pour vous !

Lors des négociations, vous avez dû procurer à l'ENS des chiffres précis sur le coût réel de Cap Canal. Nous aussi nous voulons ces chiffres, car cela fait longtemps que nous les réclamons. Il est normal que les élus aient accès aux mêmes informations que de futurs actionnaires.

Nous savons, Monsieur le Maire, que vous ne faites pas d'économie sur la communication quand il s'agit de vanter vos actions. Lors de vos réunions dans les arrondissements, vous n'hésitez pas à récupérer à votre compte les réalisations faites par d'autres... notamment celles de l'Etat ! Nous aimerions un peu moins de démagogie politique et un peu plus d'honnêteté intellectuelle.

Quant à l'enquête d'utilisation de Cap Canal auprès des parents et des enseignants où est-elle ? Faut-il la redemander à chaque Conseil ? Si elle n'a jamais été faite, il faut le dire, nous ne nous fatiguerais plus à vous demander les résultats.

Mais ce soir, nous voulons être positifs et vivre d'espoir :

- L'espoir d'avoir les comptes précis de Cap Canal. Son coût annuel oscillant entre 600.000 euros et un million d'euros, la somme est suffisamment élevée pour que nous vous demandions des comptes.

- L'espoir aussi d'avoir les résultats de l'enquête.

- L'espoir enfin de voir se réaliser l'autonomie financière de Cap Canal.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je vais être très court. Je vais d'abord me féliciter du vote positif de nos Collègues de l'Opposition et je vais renvoyer à l'intervention de M. Geourjon qui a dit tout le bien que l'on

pouvait, je ne vais donc pas en rajouter par rapport à la solution trouvée.
On va pouvoir, ainsi, travailler dans de meilleures conditions.

Quant aux chiffres Madame de Lavernée, je les tiens à votre disposition à la prochaine Commission Education.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Divers Droite s'est abstenu.)

(Adopté.)